

Liberté Égalité Fraternité

relatif aux horaires d'ouverture et de clôture du scrutin de l'élection législative partielle des 2 et 9 octobre 2022 dans la 2^{ème} circonscription des Yvelines

> Le Préfet des Yvelines, Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment son article R.41,

Vu le décret n° 2022-1160 du 17 août 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2ème circonscription des Yvelines);

Vu l'avis de l'Union des Maires des Yvelines;

Considérant qu'il y a lieu, afin de faciliter le vote des électeurs, de retarder l'heure de clôture du scrutin à 20 heures dans l'ensemble des communes de la 2ème circonscription du département ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête:

Article 1er: le scrutin des dimanches 2 et 9 octobre 2022 pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 2ème circonscription des Yvelines sera ouvert à 8 heures et clos à 20 heures dans l'ensemble des communes de la circonscription.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, la sous-préfète de Rambouillet et les maires de la circonscription, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les communes concernées.

Fait à Versailles, le 🤭 🛵

2 4 AGUT 2022

Le Préfet des Yvelines

Jacques - ROT

Adresse postale: 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex Accueil du public: 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél: 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : www.yvelines.gouv.fr